



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 2 juillet 2024 – 20h00

Étaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, MARAIS Jean-Claude, LARDON Damien, VÉRITÉ Mickaël, LE BOUCHER Franck, DESCHOOLMEESTER Denis, CISSE Emmanuel, GUILLIN Benoît, JUGE Didier, et Mmes PLANCHON Anne France, LE BRETON Carole, RAGOT Christelle.

Étaient absentes excusées : Mmes MOISE Tania (procuration à Mme PLANCHON Anne France), POITOU Céline (procuration à Mme LE BRETON Carole), GARNIER Christelle, TOUCHARD Annabelle et FOUGERAY Sandrine.

Secrétaire de séance : Mr ESNAULT Raymond.

Convocation et affichage : 25 juin 2024.

Membres en exercice : 18 présents : 13 votants : 15

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 15 mai 2024.

MODIFICATION DE LA DATE DE REPRISSE DE L'ACTIVITÉ DE RESTAURANT SCOLAIRE (DÉLIBÉRATION)

Lors du Conseil du 2 mai 2023, vous aviez accepté la reprise de l'activité du restaurant scolaire à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024. Or, l'association nous a fait part de difficultés financières en raison des nombreux impayés.

Ces difficultés financières engendrent l'impossibilité de payer certains fournisseurs et des prochains salaires de l'association. C'est pourquoi, nous devons reprendre l'activité avant la rentrée afin d'assurer le paiement des futures créances à venir.

Mr Le Maire propose en commun accord avec l'association de reprendre l'activité le 6 juillet 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

ACCEPTE de reprendre l'activité au 6 juillet 2024 de la restauration scolaire.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		

MOISE Tania	Anne France PLANCHON	X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline	Carole LE BRETON	X		
LE BRETON Carole		X		

AMICIE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION (DÉLIBÉRATION)

Le coût du projet de restructuration et d'humanisation de la Résidence Amicie est supérieur au budget prévisionnel.

C'est pourquoi, la Directrice de la résidence Amicie, nous adresse un tableau de proposition de répartition de complément de subvention.

Concernant la commune du Breil sur Mézize, la participation annuelle évoluerait de 2 724.67 à 6 397.97 € pour les 4 dernières années.

Le calcul se fait selon la distance entre la résidence et la commune, la population de la commune et le nombre de résidents.

Prise en charge commune de Montfort-le-Gesnois arrondi à 100 000 euros - Délibération à 16 sans rattrapage (Soullitré/Torcé) - Participation complémentaire 300 000 euros									
Participation 1 des communes	343 109,55 €	Participation 1 Montfort	370 890,45 €						
Participation 2 des communes	200 000,00 €	Participation 2 Montfort	100 000,00 €						
Total des communes	543 109,55 €	Total Montfort	470 890,45 €						
coef participation pondérée	Participation 1	Participation 2	Total participation	Communes	Echéance supplémentaire sur 4 années restantes	Echéance en cours	Total Versement 2018-2023	Total échéance 4 dernières années	Reste à verser
2,94%	10 096,57 €	5 267,27 €	15 363,84 €	ARDENAY SUR MERIZE	1 316,82 €	1 009,66 €	6 057,94 €	2 326,47 €	9 308,96 €
10,17%	34 883,87 €	18 717,47 €	53 601,35 €	CHAMPAGNE	4 679,37 €		34 883,87 €	4 679,37 €	18 717,47 €
10,68%	36 654,11 €	19 813,14 €	56 467,26 €	CONNERRE	4 953,29 €	3 665,41 €	21 992,47 €	8 618,70 €	34 474,76 €
6,07%	20 826,92 €	11 047,33 €	31 874,25 €	FATINES	2 761,83 €		20 826,92 €	2 761,83 €	11 047,33 €
7,94%	27 246,81 €	14 693,17 €	41 939,98 €	LE BREIL SUR MERIZE	3 673,29 €	2 724,68 €	16 348,09 €	6 397,97 €	25 541,89 €
12,82%	43 983,27 €	23 717,31 €	67 700,57 €	LOMBRON	5 929,33 €	4 398,33 €	26 389,96 €	10 327,65 €	41 810,51 €
3,81%	13 066,07 €	6 938,18 €	20 004,25 €	NUILLE LE JALAIS	1 734,55 €	1 306,61 €	7 839,64 €	3 041,15 €	12 144,51 €
3,29%	11 278,23 €	5 911,66 €	17 189,89 €	SAINT CELERIN	1 477,92 €	1 127,82 €	6 766,94 €	2 605,74 €	10 422,88 €
6,35%	21 773,04 €	11 582,73 €	33 355,78 €	SAINT CORNEILLE	2 895,68 €	2 177,30 €	13 063,83 €	5 072,99 €	25 381,05 €
15,55%	53 353,01 €	29 020,79 €	82 373,81 €	SAINT MARS LA BRIERE	7 255,20 €	5 335,30 €	32 011,81 €	12 590,50 €	50 352,30 €
12,21%	41 880,30 €	22 683,02 €	64 563,32 €	SAVIGNE L'EVEQUE	5 670,76 €	4 188,03 €	25 128,18 €	9 858,79 €	29 435,19 €
6,31%	21 642,01 €	11 689,08 €	33 331,09 €	SILLE LE PHILIPPE	2 922,27 €	2 164,20 €	12 985,21 €	5 086,47 €	25 345,88 €
1,87%	6 425,34 €	7 091,27 €	13 516,61 €	SURFONDS	1 772,82 €	642,53 €	3 855,21 €	2 415,35 €	5 661,52 €
3,55%		3 355,30 €	3 355,30 €	SOULITRE	838,82 €			838,82 €	3 355,30 €
4,24%		8 472,26 €	8 472,26 €	TORCE EN VALLEE	2 118,07 €			2 118,07 €	8 472,26 €
1	343 109,55 €	200 000,00 €	543 109,55 €	TOTAL	50 000,00 €		228 150,05 €	78 739,88 €	314 959,50 €
	370 890,45 €	100 000,00 €	470 890,45 €	MONTFORT LE GESNOIS	25 000,00 €	37 089,05 €	222 534,27 €	62 089,05 €	248 356,18 €
									470 890,45 €

Il faut donc signer un avenant à la convention initiale.

Mr Le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant à la convention initiale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE Mr le Maire à signer l'avenant à la convention initiale pour montant total et maximum de la contribution annuelle à 6 397.97€ pour les 4 dernières années conformément au courrier en date du 10 juin 2024 de la Directrice de Amicie.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	Anne France PLANCHON	X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline	Carole LE BRETON	X		
LE BRETON Carole		X		

LOTISSEMENT DES PINS : ÉCHÉANCIER ET PROJECTION A VENIR (DÉLIBÉRATION)

Dans le cadre du lotissement des Pins, nous avons reçu :

- Le compte rendu annuel aux Collectivités Locales au 31 décembre 2023 présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de Sarthe Habitat,
- L'échéancier au 31/12/2023 ci-dessous à délibérer.

Lotissement LE BREIL SUR MERIZE " les pins"
(opé 2241) projet 101065
52 lots et 6 ilots (locatifs, AGE et VIES, commerces, Petite enfance, Maison Médicale et Maison France Services).
ECHEANCIER AU 31/12/2023

mise à jour le 14/03/2024

	Nouveau Bilan global prévisionnel	Avenants	Bilan Global Modifié	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Cumul réalisé au 31/12/2023	Reste à réaliser au 31/12/2023	2024	2025	2026 et au-delà	TOTAL VERIF
Acquisition	424 733	-9 775	414 958	0	414 958	414 958	0	0	0	0	414 958
Frais d'acquisition	50 000	-39 500	10 500	0	10 500	10 500	0	0	0	0	10 500
ind. d'éviction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	1 323 300	0	1 323 300	0	0	0	1 323 300	15 000	400 000	908 300	1 323 300
Honoraires de réalisation	159 955	0	159 955	0	5 280	5 280	154 675	15 000	30 000	109 675	159 955
Honoraires Sarthe Habitat	80 000	0	80 000	3 000	4 000	7 000	73 000	5 000	5 000	63 000	80 000
Honoraires commercialisation SH (1 000,00€)	58 000	0	58 000	0	0	0	58 000	0	5 000	53 000	58 000
Divers	25 000	49 275	74 275	3 768	3 400	7 168	67 107	5 000	6 000	56 107	74 275
Impôts et taxes	39 868	0	39 868	0	0	0	39 868	4 000	4 000	31 868	39 868
Frais financiers (s'avance de trésorerie)	80 000	0	80 000	0	410	410	79 590	4 000	6 000	69 590	80 000
TVA sur marge sur ventes des lots	177 245	0	177 245	0	0	0	177 245	0	15 280	161 965	177 245
TOTAL DEPENSES HT	2 418 101	0	2 418 101	6 768	438 548	445 316	1 972 785	48 000	471 280	1 453 505	2 418 101
Ventes des lots viabilisés : nbe de lots	52 lots		52 lots	0 lots	0 lots	0 lots	52 lots	0 lots	5 lots	47 lots	52 lots
Prix de vente (TTC) des 52 lots	1 440 950		1 440 950	0	0	0	1 440 950	0	128 293	1 312 657	1 440 950
Vente TTC ilots locatifs	12 100		12 100	0	0	0	12 100	0	0	12 100	12 100
Vente TTC ilots les dépendantes	27 000		27 000	0	0	0	27 000	0	0	27 000	27 000
Vente TTC ilots commerces	8 150		8 150	0	0	0	8 150	0	0	8 150	8 150
Vente TTC bâtiments publics	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation collectivité	929 901		929 901	200 000	200 000	400 000	529 901	200 000	150 000	179 901	929 901
Participation ENEDIS	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	2 418 101	0	2 418 101	200 000	200 000	400 000	2 018 101	200 000	278 293	1 539 808	2 418 101
Trésorerie prévisionnelle											
Solde annuel prévisionnel			0	193 232	-238 548	-45 316	152 000	-192 987	86 303	0	
Solde cumulé prévisionnel			0	193 232	-45 316	-45 316	106 684	-86 303	0	0	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE cet échancier ci-dessus présenté,

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	Anne France PLANCHON	X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline	Carole LE BRETON	X		
LE BRETON Carole		X		

PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : 2*2 VOIES (AVIS) :

Le Conseil Départemental de la Sarthe envisage de réaliser une deux fois deux voies sur la RD357. Ce projet impacte les communes du Breil sur Mérisse, Bouloire et Surfonds, St Mars la Brière, Champagné

Ce projet était soumis à une enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2024. Les plans étaient disponibles en mairie et le site du Conseil Départemental. Ils ont été consultés et des avis ont été émis sur le registre mis à disposition à la mairie. Les habitants impactés sont majoritairement contre le projet.

Par mail, Mr Le Maire avait souhaité également avoir l'avis du Conseil et aujourd'hui Mr Le Maire demande d'émettre un avis définitif sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

EMET un avis défavorable sur le projet

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	Anne France PLANCHON	X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline	Carole LE BRETON	X		
LE BRETON Carole		X		

MARCHE PUBLIC : AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ VOIE PIÉTONNE (DÉCISION)

Lors du Conseil du 15 mai 2024, les élus avaient autorisé Mr Le Maire à choisir et à signer le marché public de travaux « Aménagement sécurité-voie piétonne » si cette offre restait dans les prévisions budgétaires. Dans le cas contraire, les élus avaient souhaité que l'appel d'offre soit relancé.

Dans le budget, il avait été prévu la somme de 93 386.24 € TTC pour ces travaux.

L'offre de Bauducel étant de 85 402.68 € TTC, Mr Le Maire a signé le Marché. (Colas : 9 6738.50€ TTC)

ADHÉSION ATESART (DÉLIBÉRATION)

Créée en 2013, l'Agence des territoires de la Sarthe, propose une offre d'ingénierie aux collectivités locales. **L'ATESART est une société publique locale dont le capital est détenu exclusivement par des collectivités.**

L'Agence des Territoires de la Sarthe intervient sur différents domaines.

- **VOIRIE** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour étude d'aménagements routiers, chiffrage des travaux d'entretien de voirie, AMO et Maîtrise d'Œuvre (MOE) sur ouvrages d'art.
- **EAU** : assainissement collectif, assistance technique aux stations d'épuration, recherche de ressources en eau potable.
- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** : accompagnement technique et administratif sur les projets de chaleur renouvelable et d'efficacité énergétique.
- **ACTES ADMINISTRATIFS** : opérations foncières de types cessions, acquisitions, échanges & servitudes de faible importance.
- **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)** : accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD, après désignation de l'ATESART comme Délégué à la Protection des Données.
- **MÉCÉNAT** : plateforme de financement participatif et accompagnement pour la mise en ligne, aide à la démarche mécénat.
- **ARCHIVAGE** : tri, gestion des éliminations réglementaires, classement et inventaire des archives publiques des communes et des EPCI par un archiviste professionnel.

Dans un premier temps, il faut payer le droit d'entrée au capital :

- Valeur nominale d'une action : 50 €, il faut pour le Breil sur Mérisse acquérir 3 actions.

Dans un deuxième temps, il faut payer annuellement un contrat :

- 1,04 € par habitant avec un plancher de 100 € et un plafond de 2 400€

Puis les prestations seront facturées sur devis.

Vu le rapport de Monsieur Le Maire

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés ,

DÉCIDE de ne pas adhérer à ATEPART

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	Anne France PLANCHON			X
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		
POITOU Céline	Carole LE BRETON	X		
LE BRETON Carole		X		

PROJET : DISSIMULATION DES RÉSEAUX AÉRIENS ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Raymond ESNAULT, Maire adjoint, informe qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux et télécommunications de la route de Bouloire et Route de Pescheray.

Il demande de l'autoriser à déposer une demande d'effacement des réseaux sur la commune du Breil : Route de Bouloire et Route de Pescheray auprès du Conseil Départemental.

Les élus souhaitent rajouter à la demande deux tranches optionnelles :

- L'abaissement du transformateur
- Le chemin du Landon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE le Maire à faire une demande auprès du Conseil départemental avec ces deux options supplémentaires ci-dessus citées

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	Anne France PLANCHON	X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
GUILLIN Benoît		X		

POITOU Céline	Carole LE BRETON	X		
LE BRETON Carole		X		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Mr Le Maire informe de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- 3 place St Pierre
- 42 Rue de la Mérisse
- 6 rue du 11 Novembre
- 10 chemin du Landon
- 3 rue de Bellevue

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire informe qu'il a rencontré les futurs acquéreurs de la maison situé derrière le terrain que nous allons acheter. Nous envisageons un échange de parcelle pour supprimer une servitude existante.

ELECTIONS LEGISLATIVES 7 JUILLET : RAPPEL

8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Denis DESCHOOLMEESTER	Jean Paul HUBERT	Didier JUGE	Raymond ESNAULT
Emmanuel CISSE	Annabelle TOUCHARD	Damien LARDON	Anne France PLANCHON
Jean Claude MARAIS	Jean Claude MARAIS	Sandrine FOUGERAY	Franck LE BOUCHER

COURRIER

- MINISTERE EDUCATION NATIONALE
- SYNTHESE TECHNIQUE ET FINANCIERE 2024 SISPEA
- RAPPORT ANNUEL VEOLIA
- SYNTHESE AUTOSURVEILLANCE
- FOOD TRUCK
- ASSOCIATION LES BRODEUSES
- ORANGE : Fin ADSL janvier 2028

PAROLES AUX ELUS :

Damien LARDON, Maire Adjoint informe que :

- Nous avons un prévisionnel de 159 à 163 enfants à la rentrée avec la fermeture de classe qui reste actée. Il semblerait qu'un double niveau sera mis en place et notre classe 10 serait libérée. De ce fait, nous envisageons plusieurs réaffectations de cette classe : lieu de stockage, périscolaire, rassemblement des enfants en cas de pluies pendant la récréation etc. ...
- Suite au rapport du Document Unique, nous allons demander aux enseignants de faire du tri et rangement dans leur classe en raison d'un encombrement important et des risques encourus.
- L'Aide-Cuisinière a été recrutée : Sabrina Morin
- Au vu de l'effectif du restaurant scolaire, nous nous réservons la possibilité de mettre en place un seul service.

Raymond ESNAULT, Maire Adjoint informe que :

- Les travaux d'aménagement sécurité voie piétonne débuterons le 8 juillet 2024.
- Il poursuit ces recherches de l'aide au financement du terrain de tennis.
- Le concours des maisons fleuries sera annulé par manque d'inscription. .
- Il commence les démarches pour les projets des ombrières sur le parking de la salle des fêtes et du bâtiment communal.
- Il commence les démarches pour chemin piétonnier.

Anne France PLANCHON, Maire Adjointe informe que :

- Le service jeunesse de la CDC prépare un Raid à vélo, pédestre et canoé et ils passeront au Breil le 30 juillet 2024.

Jean Claude MARAIS , Maire Adjoint informe que :

- Le bar de la salle des fêtes est posé,
- Le nouveau lave-vaisselle de la cantine est en fonction ,
- La porte de l'église a été repeinte
- Il va contacter 4 prestataires pour envisager le renouvellement de la chaudière à la mairie.

Mickael VERITE, Conseiller municipal, informe que :

Lors de la commission de 26 juin 2024, il a été acté le règlement du futur lotissement qui tient compte du Plu et de spécificités propres.

Le permis d'aménager sera déposé dans 3 semaines pour une instruction de 3 mois.

Séance levée à 22h24

Maire

Jean Paul HUBERT



Secrétaire de séance

Maire Adjoint

Raymond ESNAULT

